

Chère collègue, cher collègue,

### **Connaissez-vous la Société des agrégés ?**

Si vous pensez que l'agrégation vous donne des droits et des devoirs, que votre mission première est de transmettre des savoirs aux élèves et aux étudiants, de les conduire, quel que soit leur milieu d'origine, au maximum de leurs capacités, de développer leur jugement critique, de contribuer à la construction de leur liberté et de leur avenir, **rejoignez la Société des agrégés !**

**La Société des agrégés** conseille les agrégés dans toutes les étapes de leur carrière. Elle est réputée pour l'accompagnement personnalisé et efficace qu'elle apporte à tous les agrégés, même pendant les vacances d'été, dans leurs démarches ou quand ils sont confrontés à un problème d'ordre professionnel ou administratif.

**La Société des agrégés**, c'est aussi une revue trimestrielle, *L'Agrégation*, avec des dossiers spéciaux sur des thèmes en relation avec l'actualité, et un « Atelier de l'agrégation » qui organise des sessions durant l'été pour conseiller et accompagner les agrégatifs.

Nous vous invitons à rejoindre **la Société des agrégés**, à participer à sa réflexion et à son action pour maintenir un enseignement exigeant, qui soit un instrument de promotion sociale et d'émancipation, et pour que vive l'agrégation qui, en ces temps difficiles, apparaît de plus en plus, selon le titre d'un colloque organisé en 2014 pour la célébration du centenaire de la Société des agrégés, comme une « tradition d'avenir ».

Le Bureau de la Société des agrégés